

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 12/12/2016

**Délibération n° D-2016-470**

Convention entre la Mairie de Niort et la Chambre de  
Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres relative à un projet  
expérimental de digitalisation du centre-ville de Niort (WIFI VIP)

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**Convention entre la Mairie de Niort et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres relative à un projet expérimental de digitalisation du centre-ville de Niort (WIFI VIP)**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres a lancé une expérimentation sur 3 ans, reposant sur un dispositif numérique d'analyse des flux, nommé « WIFI VIP » par la mise en place de capteurs au cœur du centre-ville de Niort.

Cette expérimentation a pour ambition de renforcer l'attractivité du centre-ville de Niort via des outils numériques innovants. Elle rejoint l'action de la Mairie de Niort en faveur du développement du centre-ville et s'inscrit dans une volonté d'amélioration de la connaissance du tissu commercial et des besoins de la clientèle. Au regard de ces enjeux, la Mairie de Niort souhaite s'associer en qualité de partenaire à cette expérimentation.

Conçu par l'entreprise LENOVA, le dispositif « WIFI VIP » capte des données anonymisées par l'adresse MAC des Smartphones afin de récupérer des indicateurs clés de performance.

Le dispositif repose sur trois piliers fondamentaux : la sécurité des données, la proximité avec le client, la non intrusion. C'est cette dynamique que la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Mairie de Niort souhaitent poursuivre et inscrire dans la durée par le biais de cette convention de partenariat qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mai 2019.

La convention définit les modalités du partenariat entre la Mairie de Niort et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres. La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres est commanditaire du dispositif auprès de l'entreprise LENOVA dans des conditions définies par une convention liant ces dernières entre elles.

Une première phase est consacrée au développement et au déploiement du dispositif, à titre expérimental, sur le centre-ville de Niort. Une seconde phase est consacrée à la poursuite du partenariat afin d'observer l'évolution du dispositif et notamment son taux d'utilisation par les unions commerciales et les commerçants.

Un comité de pilotage est institué, composé de la Mairie de Niort, de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres et de l'entreprise LENOVA, il sera réuni au moins une fois par mois dans la phase de lancement puis une fois par trimestre.

*La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention annexée à la délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ainsi que toutes pièces afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

**CONVENTION**

Entre

**la MAIRIE DE NIORT,**

**la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DES DEUX-SEVRES**

**WIFI VIP**

**Projet expérimental de digitalisation du Centre-ville de Niort**

**PARTIES A LA CONVENTION**

---

Une convention est établie entre :

La Mairie de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire  
Place Martin Bastard – Hôtel de Ville – CS 58755 – 79022 NIORT Cedex

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, représentée Monsieur Philippe DUTRUC,  
Président  
10 place du Temple - BP 90314 – 79003 NIORT Cedex

## **1. OBJET**

---

La Ville de Niort et la CCI Deux-Sèvres sont partenaires en vue de renforcer l'attractivité et l'offre commerciale du centre-ville. Leur action porte notamment sur l'amélioration de la connaissance du tissu commercial et des besoins de la clientèle.

La CCI Deux-Sèvres, a lancé une expérimentation reposant sur un dispositif numérique d'analyse des flux nommé « WIFI VIP » par la mise en place de capteurs au cœur du centre-ville de Niort. La Ville de Niort, au regard de l'intérêt de la démarche pour l'attractivité du centre-ville, souhaite s'associer à cette expérimentation en qualité de partenaire.

Cette expérimentation a pour ambition de renforcer l'attractivité du centre-ville de Niort via des outils numériques innovants.

Conçu par l'entreprise LENOVA, le dispositif « WIFI VIP » capte des données anonymisées par l'adresse MAC des Smartphones afin de récupérer des indicateurs clés de performance : le flux de passage dans les rues, le flux de passage à l'intérieur d'une boutique, le taux de revisite, l'influence par tranches horaires, autant de données capables d'être traitées à l'instar de l'outil d'analyse Google Analytics.

Le dispositif repose sur trois piliers fondamentaux : la sécurité des données, la proximité avec le client, la non intrusion.

C'est cette dynamique que les parties souhaitent poursuivre et inscrire dans la durée par le biais de cette convention..

Cette convention définit les modalités du partenariat entre la Mairie de Niort et la CCI 79.

La CCI 79 est commanditaire du dispositif auprès de l'entreprise LENOVA dans des conditions définies par une convention liant ces dernières entre elles. .

### **En Période 1 : (1<sup>er</sup> juin 2016 – 31 mai 2017)**

La période 1 est consacrée au développement et au déploiement du dispositif à titre expérimental sur le centre-ville de Niort en 2 phases :

- Première phase :

La CCI Deux-Sèvres a lancé en juin 2016 la première phase comportant le déploiement du dispositif d'analyse des flux de passage au sein des rues du centre-ville de Niort.

Pour ce faire, elle s'appuie sur le réseau des commerçants adhérents aux différentes associations du centre-ville de Niort en installant des capteurs dans plusieurs commerces volontaires permettant de bien couvrir la zone d'expérimentation.

- Seconde phase :

Depuis octobre 2016, les commerçants ont la possibilité d'utiliser le dispositif pour leur propre compte en installant des capteurs au sein de leur boutique et en se connectant sur un portail.

Ce portail internet permettra aux commerçants d'envoyer aux consommateurs du centre-ville (inscrits au dispositif et ayant donné leur accord pour recevoir des informations) proches de leurs boutiques, des offres personnalisées, et de ce fait, engager une relation personnalisée avec leurs clients et prospects. Ce portail sera administré par la CCI Deux-Sèvres et géré techniquement par l'entreprise LENOVA.

Le commerçant pourra, dans des conditions à contractualiser, soit être autonome et gérer ses propres campagnes, soit transférer cette compétence dans son intégralité à l'entreprise LENOVA.

A l'issue de la période 1, un bilan d'opération sera présenté aux signataires pour clôturer la période et convenir des modalités de partenariat pour la période 2.

**En Période 2 (du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018) et Période 3 (du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019),** le partenariat se poursuit afin d'observer l'évolution du dispositif et notamment son taux d'utilisation par les unions commerciales et les commerçants individuellement.

## **2. SECURITE DES DONNEES DE WIFI VIP**

---

Comme prévu à la convention liant la CCI 79 à l'entreprise LENOVA, la totalité des données est stockée au sein du « Data Campus » de la société MARCIREAU située sur Poitiers. Ces données sont cryptées et mises à jour régulièrement sur des serveurs, garantissant une sécurité maximale.

Les données collectées, obtenues de manière « Opt In » (avec accord préalable du consommateur utilisant le service du portail internet), sont déclarées auprès de la CNIL par l'entreprise LENOVA.

## **3. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**

---

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Niort apporte un concours financier à la CCI pour l'équipement, l'hébergement et le fonctionnement du dispositif numérique « WIFIVIP ».

La répartition financière des dépenses prévues en périodes 2 et 3 est définie de façon théorique et prévisionnelle à l'article 6 et reste susceptible de modifications notamment en fonction du taux d'utilisation du dispositif par les unions commerciales, les commerçants ou tout autre utilisateur payant.

Les modifications demandées devront être acceptées par les deux signataires.

#### **4. PROPRIETE DES DONNEES**

---

Les données récupérées sont la propriété de l'entreprise LENOVA. Dans le cadre de cette convention, les données peuvent être exploitées dans leur intégralité par la CCI Deux-Sèvres et la Mairie de Niort.

#### **5. COMITE DE PILOTAGE**

---

Il est composé de 2 représentants (1 élu + 1 technicien) de :

- La Mairie de Niort
- La CCI Deux-Sèvres
- L'entreprise LENOVA

Il se réunit autant que de besoin et au moins une fois par mois sur la période 1 et une fois par trimestre sur les périodes 2 et 3.

#### **6. CONDITIONS FINANCIERES**

---

La participation de la Ville de Niort à la CCI est fixée à :

**- Du 01/01/2017 au 31/05/17 :** 28,80 K€ HT pour l'équipement et 7,20 K€ HT pour l'hébergement.

Sur le coût global de l'opération, la participation à l'équipement est de 35,20 K€ HT pour la CCI 79 et 56 K€ HT pour LENOVA. Pour l'hébergement, la participation est de 7,20 K€ HT pour la CCI et 21,60 K€ HT pour LENOVA.

Les montants seront payables en deux fois au 31/01/2017 et au 31/05/2017.

**- Du 01/06/17 au 31/05/18 :** 7,20 K€ HT pour l'hébergement et 10 K€ HT maximum pour le fonctionnement qui est relatif à l'accès à l'ensemble des logiciels, Dashboard, Portail intelligent, Gestion de Campagnes et Link.

La participation à l'hébergement est de 7,20 K€ HT pour la CCI et 14,40 K€ HT pour LENOVA. Pour le fonctionnement, la participation de la CCI est de 10 K€ HT maximum pour la CCI et 10 K€ HT minimum pour LENOVA.

La répartition finale sera établie conjointement entre les partenaires, parties à la présente convention, en tenant compte du nombre de commerçants adhérents communiqué par LENOVA à la CCI et de la réussite du dispositif.

La facturation sera établie par la CCI Deux-Sèvres à l'attention de la Mairie de Niort.

Les montants seront payables en deux fois au 30/11/2017 et au 30/04/2018.

Le versement s'effectuera par virement bancaire aux coordonnées transmises.

**- Du 01/06/18 au 31/05/19 :** 7,20 K€ HT pour l'hébergement et 10 K€ HT maximum pour le fonctionnement qui est relatif à l'accès à l'ensemble des logiciels, Dashboard, Portail intelligent, Gestion de Campagnes et Link.

La participation à l'hébergement est de 7,20 K€ HT pour la CCI et 14,40 K€ HT pour LENOVA. Pour le fonctionnement, la participation de la CCI est de 10 K€ HT maximum pour la CCI et 10 K€ HT minimum pour LENOVA.

La répartition finale sera établie conjointement entre les partenaires, parties à la présente convention, en tenant compte du nombre de commerçants adhérents communiqué par LENOVA à la CCI et de la réussite du dispositif.

La facturation sera établie par la CCI Deux-Sèvres à l'attention de la Mairie de Niort.

Les montants seront payables en deux fois au 30/11/2018 et au 30/04/2019.

Le versement s'effectuera par virement bancaire aux coordonnées transmises.

## **7. DUREE**

---

Les signataires cités à cette convention s'engagent à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 mai 2019.

Toutefois, à chaque échéance annuelle, après présentation du bilan, ils peuvent à l'appui de motifs justifiés convenir à l'unanimité des évolutions du dispositif à prendre en compte et solliciter un réaménagement des modalités de participation tant techniques que financières pour la phase à venir.

Date .....

Jérôme BALOGE,  
Maire de Niort

Philippe DUTRUC,  
Président  
CCI Deux-Sèvres